

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL
Session du 10 DECEMBRE 2021

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 25 novembre 2021,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY,

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Philippe EYMERY
M. Jean DESESSART

En présence également de :

M. Christian DEMAY
M. Jean CAUWEL

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
Mme Chanez HERBANNE

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Pascal VERBEKE, M. Jean DESESSART, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

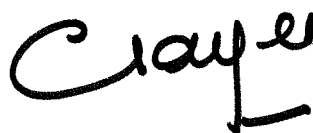
A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 12/10-02 relatif au débat d'orientation budgétaire de l'année 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2022 annexées à la présente délibération et dont les principales actions sont les suivantes :

- Une très grande prudence compte tenu de la crise sanitaire et du choc économique auxquels sont soumis le transport aérien dans sa globalité, les collectivités locales et par voie de conséquence le SMABT et la SAGEB ;
- La maîtrise des charges de fonctionnement malgré la baisse possible des recettes de fonctionnement en raison des nombreuses incertitudes malgré la reprise de l'activité constatée aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2021 ;
- Des actions en faveur de la protection des populations riveraines et de la sobriété énergétique ;
- Un effort budgétaire conséquent pour la préparation du prochain contrat de concession ;
- Des actions d'investissements structurellement limitées ;
- Un budget primitif sans reprise de résultats avec la possibilité d'ajuster grâce au budget supplémentaire.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 14 DEC. 2021



**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2021

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022

Le rapport d'orientation budgétaire

Par la création de notre syndicat mixte, les trois collectivités membres ont fait le choix de se rassembler afin de gérer la propriété de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion liées à cet équipement.

Les dispositions de la loi NOTRE mises en application par décret n°2016-841 du 24 juin 2016, imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour un EPCI comme le SMABT, le débat d'orientation budgétaire doit comporter également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel et à la durée effective du travail.

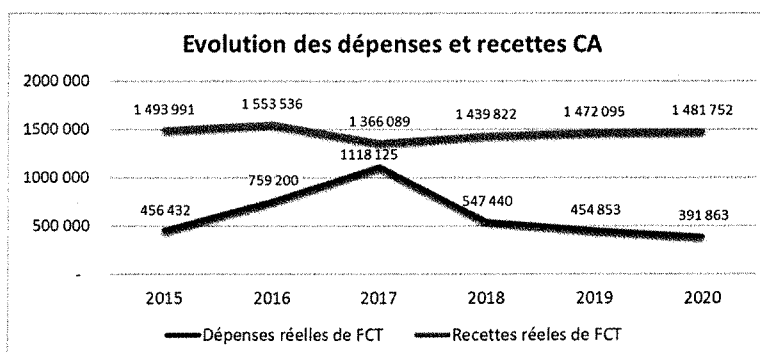
Par ailleurs, il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel d'un Budget qui sera ensuite présenté sans reprise anticipée des résultats.

I- ETAT DES LIEUX

A- Les principaux constats

L'organisation du SMABT repose sur une autonomie de fonctionnement principalement assurée par la redevance de concession qui croît de 2% par an, le loyer annuel versé par l'IGN (fixe pendant toute la durée d'occupation de 15 ans (2018-2033) et les dotations des trois collectivités stables depuis 2016.

En parallèle de ses missions traditionnelles de contrôle de la bonne exécution de la DSP, de protection des populations riveraines et de valorisation de l'emprise aéroportuaire et du territoire, le SMABT a aussi mené et supporté l'opération d'investissement (7M€) pour accueillir les opérations aériennes de l'Institut Géographique National (IGN). Les investissements importants sont terminés. L'emprunt est en cours de remboursement et aucun financement extérieur n'est nécessaire. La situation financière est très saine avec une Capacité d'Auto Financement (CAF) annuelle d'environ 1M€.



B- La crise sanitaire a changé les perspectives

Face au bouleversement économique du contrat de DSP causé par la crise sanitaire, le SMABT est tenu d'intervenir au côté de l'Exploitant pour réunir les conditions nécessaires à la poursuite du service public. Cette intervention doit se tenir dans le strict respect des obligations contractuelles et des règles communautaires.

Il s'agit de l'objet de l'avenant 11 au contrat de DSP qui traite du rééquilibrage économique du contrat d'exploitation et de gestion de l'aéroport (8M€ de pertes). Cet avenant détermine le montant de la base indemnisable retenue au titre de la crise Covid (6,7M€). Il comprend le report d'investissements, l'exonération de la redevance de concession (abandon de recettes pour 807K€) et le versement d'une indemnisation pour 856K€ pour une compensation totale à hauteur de 72,5% des pertes retenues.

Les conséquences économiques de la crise Covid durent dans le temps même si le caractère d'imprévision disparaît progressivement. Les incertitudes restent fortes et les effets des restrictions de circulation sont immédiats sur l'activité du transport aérien dans sa globalité. Le SMABT aura sans doute à reproduire le mécanisme de compensation des pertes d'exploitation pour l'exercice 2021.

Toutefois, l'Autorité Délégante s'efforce de maintenir des priorités budgétaires pour engager l'aéroport dans la voie de la décarbonation et poursuivre le rythme exemplaire de l'insonorisation (3M€ d'avance remboursable).

II- ADAPTER NOTRE STRATEGIE AU CONTEXTE ACTUEL

La définition des orientations budgétaires 2022 est un exercice délicat qui impose la prudence compte tenu de la juxtaposition des conséquences économiques de la crise sanitaire et du renouvellement du contrat de concession.

	2022 *(prévisions)	2021*	2020	2019
Nombre de passagers (en millions)	4.3	2	1.2	3.9
Nombre de mouvements (en milliers)	30	15.4	9.7	24
Résultat d'exercice (en millions €)	0.8	-2	-7.5	0.6

*estimations arrêtées au 1^{er} décembre 2021 hors nouvelles restrictions

La contraction globale de l'activité du transport aérien provoque deux conséquences majeures sur l'exploitation aéroportuaire et la ligne de transport :

- Des incertitudes durables sur les conditions et l'intensité de la reprise dans un secteur aérien sinistré dans son ensemble.
- Après des pertes de 8 Millions € en 2020, la SAGEB envisage des pertes d'exploitation à hauteur de 2 millions € en 2021. L'épisode sanitaire n'est pas circonscrit, et l'équilibre économique de la DSP s'est trouvé bouleversé pour la seconde année.

Le SMABT s'appuiera sur les mécanismes conçus et utilisés avec la SAGEB pour compenser les pertes 2021 en 2022.

En parallèle, l'aéroport peut compter sur les effets de la base Ryanair pour confirmer les tendances d'une reprise de l'activité robuste et pérenne.

Cette crise sanitaire majeure a provoqué un choc économique négatif sans précédent qui a mis à mal la concrétisation immédiate de certains investissements portés par le Délégué ou de projets portés conjointement avec le SMABT. Cependant, cette crise n'a pas eu raison de la volonté du SMABT de porter le combat de la transition énergétique.

En résumé, nos objectifs pour 2022 sont :

- Utiliser le cadre de résilience pour affronter les risques juridiques et financiers liés à la crise et assumer nos responsabilités face aux enjeux de sobriété énergétique et d'acceptabilité de la plate-forme.
- Soutenir les conditions d'une reprise intense et durable et affronter les enjeux capacitaires de la plate-forme (traitement passagers et stationnement).
- Accélérer sur les missions de clôture de l'actuel contrat et de préparation du prochain contrat de concession qui vont nécessiter des frais importants d'études et de conseils (AMO).

III- TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2022

Dans de telles conditions, la trajectoire budgétaire pour 2022 se révèle prudente. Le SMABT s'est nourri de l'expérience de 2020 pour se livrer à un diagnostic de résilience c'est-à-dire maintenir une capacité à assumer ses missions essentielles dans un mode fortement dégradé.

Des réserves existent sur la capacité du SMABT à maintenir ses niveaux de recettes.

Tout comme pour les exercices précédents, les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été réalisées sur la base d'un budget sans reprise anticipée des résultats ce qui permet de mettre en avant les seules charges et recettes de l'exercice du SMABT.

A- Le volet fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	OB 2022	Evolution en %
70 - Produit des services	807 520	823 671	2%
74 - Dotation et participations	421 564	421 564	0%
75 - Produits de gestion courante	268 502	268 500	0%
002 - résultat reporté	0	0	
SS total recettes réelles de fonctionnement	1 497 586	1 513 735	1%
Subvention d'investissement amorties	339 997	339 997	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 837 583	1 853 732	1%

La redevance de concession augmente contractuellement de 2% chaque année mais des incertitudes importantes demeurent sur le règlement intégral de cette somme par la SAGEB en 2022 au titre d'une éventuelle compensation Covid. Les participations des collectivités, réduites de 40% en 2016, sont restées stables depuis cette date tout comme celle de l'Etat au travers de la Dotation Générale de Décentralisation. Le loyer versé par l'IGN est fixe sur la durée du contrat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	OB 2022	Evolution en %
11 - Charges à caractère général	731 401	654 270	-10%
12 - Charges de personnel	328 300	291 006	-11%
65 - Charges de gestion courante	225 052	250 000	11%
66 - Charges financières	29 462	26 956	-9%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
68 - Dotations aux provisions		0	
Dotations aux provisions et imprévues	0	0	
SS total dépenses réelles de fonctionnement	1 315 215	1 223 232	-7%
Virement en investissement	111 797	0	-100%
Dotations aux amortissements	410 571	630 500	54%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 837 583	1 853 732	1%

Les comparaisons avec les montants du BP 2021 font apparaître une baisse conséquente des charges en chapitre 11 qui s'explique par l'abandon des frais de communication en raison des effets de la crise Covid. Le montant 2022 correspond au financement des prestations d'AMO pour la préparation du contrat de concession.

Le BP 2021 comprenait également le remboursement du 4^{ème} trimestre 2020 relatif à la mise à disposition de ce personnel qui n'est pas reproduit en 2022 et qui explique la baisse de 11% en chapitre 12.

Le niveau des charges de gestion courante augmente en raison de la hausse attendue du traitement des dossiers d'insonorisation en lien avec les effets de la nouvelle avance remboursable actée en 2021 et des aides possibles aux communes riveraines.

L'augmentation des dotations aux amortissements s'explique par le démarrage de l'amortissement du bâtiment IGN pour une durée de 30 ans. Le remboursement des intérêts d'emprunt de l'opération IGN baisse chaque année et correspond au chapitre 66.

B- Le volet investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	OB 2022	Evolution en %
10 - Dotations	0	0	
13 - Subventions	0	0	
Autres recettes	18 001	0	-100%
001 - résultat réporté			
SS total recettes réelles d'investissement	18 001	0	-100%
Virement en investissement	111 797	0	-100%
Dotations aux amortissements	410 571	630 500	54%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	540 369	630 500	17%

L'augmentation des dotations aux amortissements s'explique par le démarrage de l'amortissement du bâtiment IGN pour une durée de 30 ans.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	OB 2022	Evolution en %
16 - Emprunts et dettes	189 872	192 379	1%
20 à 23 - Programme d'investissement	10 500	98 124	835%
001 - résultat reporté	0	0	
SS total dépenses réelles d'investissement	200 372	290 503	45%
Subvention d'investissement amorties	339 997	339 997	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	540 369	630 500	17%

Le SMABT ne prévoit pas d'investissements majeurs d'ici la fin de la DSP mais connaît des montants d'amortissement relativement élevés qui sont équilibrés aux chapitres de 20 à 23. Au niveau opérationnel, les investissements continueront d'être portés par l'Exploitant en fonction de sa capacité financière et des montages possibles de remboursements ou de reprise de VNC avec le SMABT et la DGAC.

IV- LES INDICATEURS CLES

- Structure des effectifs

Pour 2022 la structure de l'effectif du SMABT est stable (3 ETP). Les prestations des cabinets d'AMO contribueront à compenser la surcharge liée au pilotage de la procédure pour la mise en concurrence de l'exploitation et de la gestion de l'aéroport.

- Niveaux d'épargne et de dette

Indicateurs	BP 2021	OB 2022
Epargne brute	182 371	290 503
Taux d'épargne brute	12%	19%
Epargne nette	-7 501	98 124
Taux d'épargne nette	-1%	6%
Poids des dépenses d'équipement	1%	6%
Poids de la dette / RRF	136%	122%
Capacité de désendettement	8,1 années	6.4 années

Le SMABT a contracté une dette de 3 millions d'euros au cours de l'année 2017. Ainsi, il est prévu dans le cadre du budget de prévoir l'autofinancement suffisant pour permettre le remboursement en capital de l'emprunt (principe de l'équilibre réel du budget). L'amortissement est classique : croissant pour le capital et décroissant pour les intérêts, le total étant constant sur 14 ans.

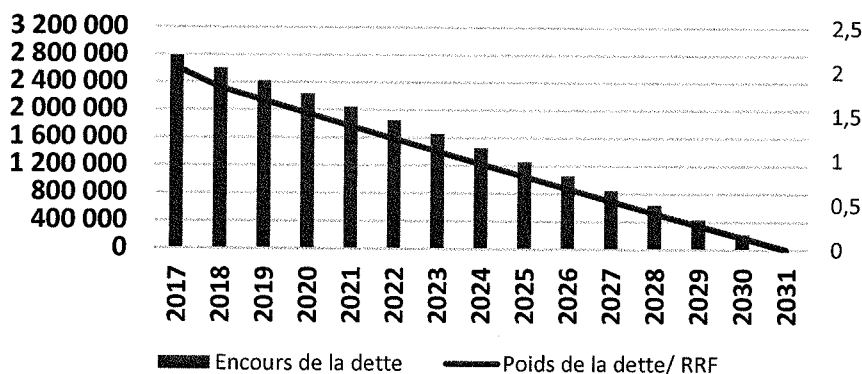
- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, les données relatives à la dette seront les suivantes :

- Encours de la dette = 2 231 946 (un seul emprunt)
- Taux fixe = 1,32%
- Fin de remboursement = 12/07/2031

En 2021, le SMABT a procédé à l'examen des conditions préalables à un remboursement anticipé partiel de cet emprunt. L'évolution de l'indice Tec10 ne produit pas des conditions favorables en l'état.

Profil d'extinction de la dette



En conclusion, les orientations budgétaires 2022 se caractérisent par :

- Une très grande prudence compte tenu de la crise sanitaire et du choc économique auxquels sont soumis le transport aérien dans sa globalité, les collectivités locales et par voie de conséquence le SMABT et la SAGEB
- La maîtrise des charges de fonctionnement malgré la baisse possible des recettes de fonctionnement en raison des nombreuses incertitudes malgré la reprise de l'activité constatée aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2021
- Des actions en faveur de la protection des populations riveraines et de la sobriété énergétique
- Un effort budgétaire conséquent pour la préparation du prochain contrat de concession
- Des actions d'investissements structurellement limitées
- Un budget primitif sans reprise de résultats avec la possibilité d'ajuster grâce au budget supplémentaire

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021



